

## ***Evaluation d'entreprise***

*Je vais quitter la Suisse l'année prochaine. Je vais auparavant vendre mon entreprise et suis activement à la recherche d'un repreneur. Comment puis-je déterminer la valeur de mon entreprise ?*

La vente d'une société est une des raisons qui peut conduire à une évaluation d'entreprise.

D'autres cas peuvent également nécessiter une, tels qu'un partage successoral, sortie ou entrée d'un partenaire, besoin de financement, etc.

Dans le cadre de sociétés cotées en bourse, on peut raisonnablement se baser sur les valeurs d'échange sur le marché, celles-ci étant représentatives de la valeur que l'on attribue à l'entreprise. Cette dernière peut cependant être pondérée, à la hausse comme à la baisse, lors d'une acquisition/vente d'une part majoritaire ou minoritaire, opération stratégique, etc.

L'exercice s'avère toutefois plus délicat en l'absence d'un tel marché. La valeur ici sera le plus souvent déterminée par un expert. Ce dernier sera la plupart du temps la fiduciaire de la société, voire celle du repreneur.

Celui-ci devra d'abord apprendre à connaître l'entreprise elle-même afin de comprendre son activité, le marché dans lequel elle évolue, les compétences à disposition, etc. A la suite de cette approche (plus rapide lorsqu'il s'agit du mandataire du client), il sera procédé à une analyse du passé financier, soit en règle générale des comptes des trois, voire cinq dernières années. On tentera alors d'isoler le résultat effectif de l'activité de celui qualifié d'hors exploitation (placements immobiliers, titres, etc) et de faire abstraction des charges non nécessaires, telles que prestations particulières accordées au propriétaire de l'entreprise (véhicule d'entreprise et bonus importants notamment).

Enfin, il s'agira surtout de déterminer l'évolution probable de la société, car c'est en finalité la capacité de dégager des bénéfices à l'avenir qui intéressera le repreneur. Il sera important que notre lecteur mette alors à disposition de l'expert des budgets dûment justifiés. L'environnement financier, économique, ainsi que le domaine d'activité serviront à la fixation du taux de capitalisation des résultats futurs.

Enfin, l'expert choisira la méthode d'évaluation la plus adéquate à l'entreprise.

On peut toutefois relever qu'il y aura autant de valeurs d'entreprise que d'experts. Mais en finalité, la valeur déterminée ne servira souvent que de base aux négociations. Il n'y a que lorsque les intervenants se sont accordés sur l'expert (convention entre actionnaires ou héritiers, par exemple) que la valeur déterminée est admise telle quelle, et encore...

Lausanne, le 20.06.2011

Bernard Jahrman  
Expert-comptable diplômé  
Drys Fiduciaire SA, Lausanne